

Education - Versement de subventions pour l'organisation d'activités culturelles et sportives dans les temps périscolaires

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : La Direction Éducation organise les activités culturelles et sportives proposées aux enfants sur les temps périscolaires.

Le Contrat Éducatif Local participe au financement de ces activités. A ce titre, l'Etat participe aux projets portés par différentes structures par le versement d'une subvention, charge à la Ville de répartir cette somme entre les différents opérateurs, c'est-à-dire en direction des Maisons de Quartiers Municipales pour le développement des ateliers sportifs, culturels et ludiques proposés aux enfants des écoles élémentaires de Planoise et Montrapon/Fontaine Ecu :

Il est donc proposé de répartir une somme totale de 8 500 € de la façon suivante :

* 3 500 € au chapitre 011.422/6042 CS 47032 (Maison de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu) qu'il conviendra d'abonder, lors de la prochaine décision modificative, par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.824/6574 CS 21100,

* 5 000 € au chapitre 011.422/6042 CS 47034 (Maison de Quartier de Planoise) qu'il conviendra d'abonder, lors de la prochaine décision modificative, par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.824/6574 CS 21100.

Par ailleurs, différents projets sont menés par des structures associatives. Il convient de les soutenir également car ils s'inscrivent dans le cadre de la politique éducative de la Ville de Besançon.

- Ainsi, l'Association des Francas développe au sein de l'école Arènes des activités sur les temps de midi. Un atelier sportif est également proposé aux enfants sur le temps d'étude du soir. Cette organisation préfigure l'installation ultérieure d'un centre de loisirs associé à l'école au mois de janvier prochain.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de verser aux Francas une subvention de 1 287 €.

- Enfin, l'Association «De Vous à Nous» a mis en place dans les locaux de l'école Chemin Français un accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires. Cette action nouvellement créée sur ce quartier a pris rapidement de l'ampleur ; il est donc proposé au Conseil Municipal de verser à cette association une subvention de 1 482 € afin d'assurer la mise en œuvre de cet accueil durant les vacances d'automne.

En cas d'accord, la somme totale, soit 2 769 €, sera prélevée au chapitre 65.824/6574 CS 21100.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 novembre 2008.